



L'Aubignois

Juin 2019

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,
Chère Aubignoise, cher Aubignois

Depuis un certain temps, un peu partout, dans le journal ou à la télévision, nous entendons parler des églises, biens communaux qui nécessitent parfois d'importants travaux de restauration. Certaines collectivités locales s'interrogent sur l'utilité de telles dépenses et les modalités de leur financement.

En 2010 la municipalité a pris l'heureuse initiative de restaurer entièrement notre église, par étapes successives. Ce sont plus de 800 000€ qui ont été consacrés à la préservation de ce patrimoine communal, témoin des joies et des peines de tant de générations.

Aujourd'hui tout en assurant l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux, nous avons fait le choix de refaire les voies communales, c'est ainsi que les rues Delebury, du 19 mars, Jeanne Claire et la place de Gaulle ont été intégralement remises à neuf (trottoirs, bordures et chaussées).

Cette année après la saison estivale, pour ne pas gêner l'accès au camping municipal et à la base de loisirs qui accueille plus de 70 000 visiteurs, la rue de la Plage bénéficiera d'importants travaux de réfection pendant 2 mois, pour un coût estimé à 264 545 € pour lequel nous sommes parvenus à être subventionnés par Douaisis-Agglomération à hauteur de 132 272€.

En fin d'année, les travaux d'aménagement paysager des trottoirs de la rue Pasteur, seront entrepris pour une durée de 3 mois et pour un coût de 458 977€, avec la participation financière du conseil départemental dans le cadre de l'Aide à l'Aménagement des Trottoirs (AAT) de 119 117€ et du fonds communautaire d'investissement de Douaisis-Agglomération pour 130 000€.

Pour terminer l'année et commencer la suivante, la création d'une aire de jeux, d'un terrain multisport et d'un parking représentera la première tranche du futur projet de rénovation du groupe scolaire.

Cette première partie sera mise en chantier pour un montant de 567 640€ avec l'aide du conseil départemental aux villages et bourgs et une subvention de Douaisis-Agglo. Cependant les travaux ne commenceront qu'après l'obtention des subventions, afin de maintenir les équilibres budgétaires indispensables à la bonne gestion d'une commune.

S'agissant du développement démographique d'Aubigny-au-Bac, trois terrains ont été convertis en zone constructible dans notre Plan Local d'Urbanisme. Certains promoteurs se sont d'ores et déjà montrés intéressés.

Nous espérons que les constructions nouvelles permettront la venue de nouveaux élèves, condition indispensable pour la réalisation de notre projet de nouvelle école.

Pour avancer il faut prévoir, c'est ce que fait notre conseil municipal, en préservant le pouvoir d'achat des Aubignois, car la part communale des impôts locaux n'a pas augmenté depuis plusieurs années.

Afin de suivre l'actualité de notre village, ses projets et ses manifestations, je vous invite à consulter régulièrement les informations sur notre site :
www.aubigny-au-bac.fr.

Avec mon équipe, je reste à votre disposition, pour vous écouter et décider dans l'intérêt général, de l'avenir d'Aubigny-au-Bac.

Je terminerai, en adressant mes remerciements,

- à l'ensemble des acteurs économiques, qui ont fait le choix d'investir et de s'investir dans notre commune,
- aux présidents des associations qui par leurs activités, assurent le dynamisme de notre collectivité et maintiennent ainsi le lien social,
- à toutes les personnes qui ont accepté d'apporter leur contribution éclairée, dans les différentes commissions auxquelles elles consacrent de leur temps,
- à l'ensemble du personnel communal qui apporte son savoir-faire au bon fonctionnement des différents services,
- à mes collègues, adjoints et élus du conseil municipal et du CCAS qui par leur soutien et leurs conseils ont à cœur de servir leurs concitoyens.

Je vous souhaite une bonne saison estivale pour vous, vos familles et vos proches.

Alain Boulanger, votre Maire

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES

Conseil municipal du 9 mars 2019 - BUDGET COMMUNE

BP 2019

BUDGET PREVISIONNEL 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	340 839,86 €	Excédent de fonctionnement	69 976,04 €
Charges de personnel	341 050,00 €	Produit de services	41 650,00 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €	Impôts et taxes	436 508,00 €
Atténuations de produits	1 500,00 €	Dotations et participations	238 000,00 €
Charges de gestion courante	112 786,46 €	Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
Charges financières	11 957,72 €	Atténuation de charges	22 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	TOTAL	814 134,04 €
TOTAL	814 134,04 €		

DEPENSES D 'INVESTISEMENT		RECETTES D 'INVESTISSEMENT	
Emprunts	22 386,15 €	Excédent d'investissement reporté	663 757,99 €
Acquisition Aménagements .	5 160,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	173 701,70 €
Travaux	154 562,00 €	Subventions	410 889,85 €
Crédits reportés	1 066 241,39 €		
TOTAL	1 248 349,54 €	TOTAL	1 248 349,54 €

Conseil municipal du 9 mars 2019 BUDGET CAMPING

BP 2019

BUDGET PREVISIONNEL 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	53 046,23 €	Excédent de fonctionnement	24 228,13 €
Charges de personnel	39 800,00 €	Produit de services	81 000,00 €
Dépenses imprévues	1 081,90 €	TOTAL	105 228,13 €
Charges de gestion courante	10 300,00 €		
Titres annulés sur exercices antérieurs	1 000,00 €		
TOTAL	105 228,13 €		
DEPENSES D 'INVESTISEMENT		RECETTES D 'INVESTISSEMENT	
Immobilisations corporelles	676,23 €	Excédent reporté	676,23 €

Les Subventions

(versées sous réserve de présentation du bilan de chaque association)

Sapeurs Pompiers.....	100 €
Les restos du coeur.....	100 €
Secours Catholique.....	200 €
SPA du Douaisis.....	250 €
Société de chasse en plaine.....	300 €
La “petite hutte”	400 €
A.F.N.....	550 €
Comité des Fêtes.....	550 €
Club des Tempes Argentées.....	700 €
Association des parents d’élèves.....	700 €
Rêves de Noël.....	700 €
Amicale des employés municipaux.....	850 €
Union Sportive Aubignoise	1 000 €
Subventions exceptionnelles	
Fête de la Musique.(Union Sportive Aubignoise).....	1 200 €
Union Sportive Aubignoise (montée en division supérieure).....	1 000 €
divers.....	1 000 €
Soit un montant total de	9 600 €

Cimetière

Droit d’inhumation	31,50 €
Droit d’exhumation.....	31,50 €
Concession dans le cimetière le m ²	69,00 €
Creusement de fosse 1 personne.....	40,00 €
Creusement de fosse 2 personnes.....	85,00 €
Colombarium (1 case).....	428,00 €

Les Tarifs de la salle des fêtes restent identiques

	Aubignois	Extérieurs
Week-end	429 €	662 €
Forfait chauffage	53 €	55 €
Caution	525 €	540 €

Forfait nettoyage sol uniquement 120 € (le balayage, le rangement et la vaisselle sont à la charge du locataire)

Les Taux d'imposition restent inchangés

Taxe d'habitation	15,28 %
Taxe foncière bâti.....	12,28 %
Taxe foncière non bâti.....	38,46 %

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les équipements publics de la commune, le Conseil municipal peut instaurer la taxe d'aménagement. Elle remplace la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit aux taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- INSTITUE, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%.à compter du 1er janvier 2020, pour une durée d'un an reconductible.
- EXONÈRE partiellement en application des articles du code de l'urbanisme.

MOTION CONTRE LA PRÉSENCE DES ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-29,

Les élus du Conseil municipal souhaitent :

- Participer à l'évolution de la réglementation nationale et faire interdire la présence d'animaux sauvages dans les cirques et privilégier les cirques sans animaux,
- Solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la commune.

Nous sommes garants de la moralité publique, et la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat constitue une atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégées par notre Constitution.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ADOPTE cette motion.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubigny-au-Bac a été prescrite par délibération du conseil municipal du 1er août 2015 modifiée par la délibération du 28 novembre 2015.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi du lundi 15 octobre au vendredi 16 novembre 2018.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

FONDS COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE (FCIS) 2018-2020 DE DOUAISIS AGGLO (CAD)

La CAD a mis en place le FCIS (Fonds Communautaire d'investissement Solidaire) pour la période de 2018 à 2020. Il permet de financer, à hauteur de 40%, jusqu'à 325 000 euros de dépenses d'investissement. Soit un FCIS de 130 000 euros attribuables selon les conditions et modalités en vigueur adoptées par le Conseil Communautaire.

Notre commune est éligible à ce fonds au titre des exercices 2018 à 2020.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter ce fonds pour le financement des dépenses d'investissements suivantes :

Réfection et réaménagement des trottoirs de la rue Pasteur

Le devis estimatif s'élève à 383 752,38 € HT (458 976,96 TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, à solliciter le FCIS auprès de Douaisis-Agglo pour un montant de 130 000 euros au titre des exercices 2018 à 2020 pour les travaux de la rue Pasteur.

FONDS DE CONCOURS 2019 DE DOUAISIS AGGLO (CAD)

Douaisis-Agglo a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les Communes membres dans le financement d'équipements publics ou de leur amélioration.

Considérant que la Commune d'Aubigny au Bac ouvre droit au titre de l'année 2019 à un fonds de concours d'un montant de 30 000 € les opérations proposées pour l'affectation du fonds de concours sont les suivantes :

En fonctionnement :

Opération 1/Entretien de bâtiments publics

Opération 2/Entretien de voiries et espaces verts

Opération 3/Travaux d'électricité

Pour un montant total estimé de 73 935,88 euros TTC permettant de solliciter le fonds de concours 2019 à hauteur de 30 000 euros en fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

ADOPTE la présente proposition d'affectation du fonds de concours 2019

AUTORISE le Maire à signer la convention DOUAISIS AGGLO/COMMUNE du fonds de concours 2019 établie sur la base de cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EN CENTRE BOURG AU TITRE DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADV B)

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'études Françoise VILLÉ – Dessin en architecture, sis à Beauvais, pour la réhabilitation et l'extension de l'école, la création, en centre bourg, d'un parking, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et d'espaces verts.

Il indique également que les fonds nécessaires à la phase 1 de cette opération d'aménagement ont été provisionnés au budget primitif 2019 de la Commune.

Montant minimum de travaux : 8 000 € HT - Montant maximum de la subvention 300 000 € HT

Taux maximum de subvention : de 30% à 50% en fonction de la richesse de la commune

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour les travaux d'aménagement du centre bourg comprenant, dans sa phase 1, la création d'un parking, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et l'aménagement des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Conseil départemental du Nord au titre de L'Aide départementale aux villages et bourgs.

AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

LES CEREMONIES



La cérémonie du 14 juillet.

Le 14 Juillet est une fête qui réunit tous les citoyens de ce pays autour de leurs valeurs. C'est tout d'abord, dans notre histoire une insurrection spontanée. En prenant la Bastille, les insurgés sont devenus des révolutionnaires, au sens le plus noble du terme, car sur les décombres d'un passé de contraintes et de frustrations, ils ont construit un avenir dont les promesses ont été gravées dans le marbre de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : liberté, égalité et fraternité



La cérémonie du 11 novembre

Nous sommes ici réunis pour commémorer le centenaire de l'armistice 1918-2018 de la première guerre mondiale. Le 11 novembre rend ainsi hommage aux morts de la Grande Guerre, et depuis 2012 à tous les soldats tombés pour la France. Nous remercions les anciens combattants, les participants, M. et Mme Hardstaff, nos musiciens, le personnel enseignant et les enfants présents qui ont chanté la « Marseillaise ». Les écoliers avaient travaillé sur « Le devoir de mémoire ». Ils ont été très fiers de nous présenter leurs textes.



La cérémonie du 19 mars

Le 19 mars est une date lourde de sens synonyme de cessez le feu, mais il ne s'agit en aucun cas d'occulter les souffrances de ceux, qui au-delà du 19 mars ont été les ultimes victimes d'un conflit sanglant.

Cette date marque la fin officielle de l'engagement de l'armée en Algérie ordonnée par les autorités légitimes de la République.

LES CEREMONIES



La cérémonie du 8 mai

Le 8 mai, fête de la Victoire, fête de la Paix. Il nous appartient aujourd'hui d'entretenir le flambeau du 8 mai et de le transmettre à notre tour aux futures générations pour que se cultive encore et toujours l'idée que la Liberté et la Paix sont des valeurs fragiles toujours susceptibles d'être remises en cause par la folie des hommes.

Les Médaillés du 8 mai 2019

Mme CAULIEZ Catherine	médaille ARGENT (20 ans)
M. MARICHEZ Bertrand	médaille ARGENT (20 ans)
M. WALENTOWSKI Eric	médaille Or (35 ans)
Mme QUEVA Brigitte	médaille Or (35 ans)
M. DUCROCQ Pascal	médaille Grand-Or (40 ans)



Après la cérémonie du 8 mai, le maire, Alain Boulanger a pu épingler deux récipiendaires :
Catherine Caulier,
du service social de Maisons et Cités
Pascal Ducrocq
du département assemblage d'Arbel Fauvet Rail.

Cinq stèles fleuries lors de la Toussaint



Devenu maire, Alain Boulanger contacte le Commonwealth War Graves d'Arras, qui ignorait la présence de ces corps de Tommies. Rapidement, cinq stèles sont érigées en lieu et place du lopin de terre. Une plaque, apposée à l'entrée du cimetière, signale aux passants la présence de l'escouade qui est honorée chaque année par les élus qui, le même jour, vont s'incliner sur les tombes de leurs anciens collègues disparus.

LES INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Tél. 03.27.80.91.40

La vente des tickets pour la cantine et la garderie a lieu en mairie les jours d'ouverture jusqu'à 16 heures

LA COMMUNE VOUS INFORME

Vous avez la possibilité de recevoir d'autres informations municipales. Il vous suffit de communiquer votre adresse mail à mairie@aubigny-au-bac.fr celle-ci ne sera ni transmise, ni divulguée. Vous pourrez ainsi être informé des travaux, des dates d'événements et des festivités dans la commune etc... Vous pouvez également consulter le site internet : www.aubigny-au-bac.fr.

DATES DE PASSAGE DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Les 1^{er} et 3^{ème} VENDREDIS DE CHAQUE MOIS DE 10h à 11h30 EN MAIRIE

DATES DE PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Les 1^{er} juillet et 27 septembre 2019

RELAIS AUTONOMIE

Connaître ses droits, les aides qui existent, pouvoir être accompagné pour effectuer une demande d'aide, être soutenu en tant qu'aidant... **Les adultes en situation de handicap peuvent désormais se rendre au Centre socioculturel du SIRA à Arleux** pour obtenir des réponses et un soutien. Christel Boulet et Chantal Dhenin, formées à la mission d'accueil, déjà en charge du secrétariat administratif vous aideront.

ATTENTION : LE BRULAGE EST INTERDIT



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France. Les infractions à la réglementation peuvent être constatées par le maire, ses adjoints ou les forces de l'ordre.

IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES

CONTRAVENTION
jusqu'à
450€
en cas de non respect
de la réglementation



Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets alimentaires... C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc.).



La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement. Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.



Le paillage

Le « paillage » est simple et peu coûteux. Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.

LES INFOS PRATIQUES

HORAIRES SCOLAIRES
le tarif de la garderie est de 1€ la 1/2 heure
tarif cantine : 3,55 € / le repas

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7h30 - 8h30 Garderie	7h30 - 8h30 Garderie	7h30 - 8h30 Garderie	7h30 - 8h30 Garderie
8h30 - 12h00 Temps scolaire	8h30 - 12h00 Temps scolaire	8h30 - 12h00 Temps scolaire	8h30 - 12h00 Temps scolaire
12h00 - 13h30 Cantine	12h00 - 13h30 Cantine	12h00 - 13h30 Cantine	12h00 - 13h30 Cantine
13h30 - 16h00 Temps scolaire	13h30 - 16h00 Temps scolaire	13h30 - 16h00 Temps scolaire	13h30 - 16h00 Temps scolaire
16h00 - 17h30 Garderie	16h00 - 17h30 Garderie	16h00 - 17h30 Garderie	16h00 - 17h30 Garderie

BIENTOT 16 ANS PENSEZ AU RECENSEMENT. Développez votre ESPRIT DE DEFENSE

Qui ?

Tous les Français(es), filles ou garçons âgé(e)s de 16 ans.

Pourquoi ?

Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

Comment ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1- Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2- Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3- Allez dans la rubrique "Papiers-Citoyenneté", Cliquez sur "recensement, JDC et service national, ou dans la zone "rechercher" tapez "recensement".
- 4- Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

ALA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : Pièce d'identité, livret de famille et le formulaire de recensement.

Le formulaire de recensement peut être téléchargé sur www.aubigny-au-bac.fr

Services de garde des médecins mediligne59 - Tél. 03 20 33 20 33



de 20 h à minuit du lundi au vendredi,

de 13 h à minuit le samedi et de 8 h à minuit les dimanches et jours fériés
(Coût d'un appel local - Numéro pour le département du Nord)

Vous pouvez joindre un médecin qui vous écouterait et saura vous apporter la réponse correspondant à vos besoins :

- conseils médicaux
- orientation vers une structure de garde (cabinet médical, maison médicale...)
- envoi d'un médecin de garde à domicile si nécessaire
- orientation vers les urgences de l'hôpital le plus proche, avec envoi d'un transport médical si nécessaire
- orientation vers le SAMU, en cas d'urgence vitale.

Pour connaître les services de garde - site internet : www.servigardes.fr

LA VIE DE LA COMMUNE

PARRAINAGE CIVIL



M. VORAKOUMANE Benjamin et Mme FLAMEIN Jennifer, domiciliés 5 route Nationale, sont venus le 6 octobre 2018 en la maison de la commune pour présenter leur fille Tia née le 27 janvier 2017 et la placer sous l'égide et la protection de l'autorité civile et républicaine.
Nous souhaitons une belle vie à cette petite fille.

MARIAGES



M. DENIMAL Dave et Mme LESTIENNE Laurine se sont unis le 30 juin 2018.
Nous leurs souhaitons tous nos vœux de bonheur.

ETAT CIVIL



NAISSANCES

PIRET Lucien	né le 2 mai 2018	à DECHY
MAILLET Axel	né le 23 juin 2018	à LAMBRES LEZ DOUAI
PETIT Gauthier	né le 10 septembre 2018	à LAMBRES LEZ DOUAI
MAGNIER Adrien	né le 5 novembre 2018	à CAMBRAI
ALBERGER Naëlle	née le 22 octobre 2018	à CAMBRAI
DORMEGNIES Noé,	né le 10 janvier 2019	à CAMBRAI
DEPARIS Ilan,	né le 5 février 2019	à DECHY
BOUCLY Pierre	né le 17 janvier 2019	à LAMBRES LES DOUAI
BOCQUET Arthur	né le 28 février 2019	à LILLE
JOVENET Baptiste	né le 2 avril 2019	à LAMBRES LES DOUAI
VERNIN Ilan	né le 25 avril 2019	à LAMBRES LES DOUAI

DECES



M. DUMONT Roland époux de Mme RAOUT Marie-Thérèse	6 juillet 2018
Mme PÉCOURT Renée veuve de M. René DELFORGE	5 août 2018
M. VANSUYPEENE Gilles époux de Mme DELGORGUE Sylvie	6 septembre 2018
Mme BENOIT Mireille veuve de M. DEVILLERS Jean	21 novembre 2018
M. DUMONT Antoine époux de Mme DUMONT Henriette	29 janvier 2019
M. MORTELETTE Didier époux de Mme BUQUET Dominique	26 mars 2019
M. SOULES Claude époux de Mme MEURICE Bernadette	28 mars 2019
M. BACHELET Léon époux de Mme RICHEZ Jeannine	7 avril 2019
Mme ALPHONSE Antoinette	mai 2019
M. DUPAS Victor époux de MACHNITZKE Gerda	23 mai 2019

VOTE DU 26 MAI

Nous tenons à féliciter les nouveaux électeurs qui n'ont pas hésité à effectuer leur premier geste républicain en votant le dimanche 26 mai pour les européennes. Une preuve que les jeunes s'intéressent aux élections contrairement aux idées reçues. Leur avenir dépend des décisions prises et ils souhaitent être acteur dans la gestion politique et sociale de notre pays. Nous remercions chaleureusement tous les électeurs qui ont accepté d'être scrutateurs et sont venus aider au dépouillement et ainsi participer à la sincérité du scrutin.



Bienvenue dans la commune

MPSERVICES
Dépannage et assistance informatique à domicile
15 ans d'expérience dans le domaine de l'informatique et du multimédia

59265 - AUBIGNY-AU-BAC
DÉPLACEMENTS GRATUITS

PORT. 06 79 72 08 30
FIXE : 09 51 41 36 01

EMAIL : MPSERVICESSIX2@GMAIL.COM



MR LEBECQ ET SON EQUIPE
VOUS ATTENDENT AU

**MANOIR
BEACH RESORT**
ANCIENNEMENT L'ERMITAGE

**RESTAURATION
REPAS DANSANT**

CHEMIN DE LA PLAGE
59265 AUBIGNY-AU-BAC
06.81.22.27.65

Alain Boulanger, maire d'Aubigny-au-Bac défend la ligne TER Douai - Cambrai



Ils étaient nombreux, les maires du secteur concerné à avoir fait le déplacement pour accueillir les cyclistes à leur arrivée à Aubigny-au-Bac. Ils sont venus manifester leur opposition à la suppression de la ligne Douai-Cambrai. Elle représente un enjeu vital pour les communes qu'elle traverse. « C'est la vie de notre village qui est en jeu », lâche Alain Boulanger, maire d'Aubigny-au-Bac. Christian Courtecuisse, le maire de Cantin est présent également, et il ne viendra pas le contredire: « Ce qui est important, pour nous, ce sont les dommages collatéraux. En supprimant la ligne TER, on va supprimer autre chose, je pense chez moi à L'AFPA (NDLR, Centre de formation professionnelle pour adultes). Mais il n'y a pas que cela, nous avons construit des parkings, si demain il n'y a plus de train, nous aurons fait tout ça pour rien. » La conclusion d'Alain Boulanger tombe finalement comme un couperet : « Si on n'a plus de trains ici, on n'a plus rien. Les gens viennent acheter nos maisons la plupart du temps car il y a un accès aux lignes SNCF. (article VDN).



Le 28 février dernier, les représentants de la SNCF annonçaient aux élus et à la presse, la suppression probable de trois dessertes TGV entre Paris et Douai. L'affaire a suscité une levée de boucliers. Les travailleurs qui font la navette jusqu'à Paris ne veulent pas perdre leurs TGV. Ce samedi après-midi, une manifestation s'est déroulée devant la gare de Douai, mobilisant une centaine de personnes aux côtés des élus du Douaisis sur ce même parvis.

Une rencontre intergénérationnelle entre le maire et les enfants de l'école



L'école joue un rôle essentiel dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire auprès des enfants et des jeunes. Les journées commémoratives et les actions éducatives constituent des moyens privilégiés pour mener ce travail pédagogique. La rencontre avec Alain Boulanger, Maire, a pour objet de discuter, de transmettre aux plus jeunes la mémoire des combattants de la Grande Guerre et plus largement, dans le cadre des commémorations du Centenaire, de sensibiliser les élèves à l'héritage contemporain de ce conflit européen et mondial.

M. Gibert à l'école d'Aubigny-au-Bac .



A la veille du 11 novembre, comme chaque année, M. Gibert, représentant de l'U.N.C. (Union Nationale des Combattants) a remis des diplômes et des livres, en présence d'élus de la commune, aux lauréats du concours de devoir de mémoire organisé par l'association des anciens combattants de l'UNC. Félicitations aux lauréats et à la directrice Mme Desmarre pour sa participation depuis plusieurs années

De nouveaux vélos pour l'école maternelle



Vinciane Dubois, présidente de l'association Miss Sensée et Ostrevent a offert, à l'école maternelle une vingtaine de vélos et trottinettes afin de remplacer l'ancien parc qui affichait 19 ans de bons et loyaux services.

RENDEZ-VOUS DES PRODUCTEURS LOCAUX



Un rendez-vous toujours convivial à la base de loisirs d'Aubigny au Bac. Le temps lumineux a permis de se promener et d'apprécier les produits de terroir. L'ambiance était chaleureuse. Les producteurs locaux nous ont présenté le fruit de leur travail : produits laitiers, fruits, légumes, gaufres, œufs, escargots, soupes et confitures... une large gamme de produits ont ornés les étales des marchands.

Jean-Luc Hallé, Vice-Président de la Douaisis-Agglomération et Lisiane Dubus, Adjointe au Maire nous ont accueillis pour cette occasion et ont prononcé le discours de bienvenue.

DISTRIBUTION DES LIVRES AUX ECOLES



Petit changement cette année la municipalité a récompensé les élèves de l'école pour le bon travail accompli à la salle des associations. Ils ont été reçu par Mme Lefebvre, adjointe aux écoles, avec un petit goûter dans une ambiance chaleureuse.

C'est une grande émotion pour les élus de retrouver tous ces enfants heureux et dynamiques. Ils leur souhaitent surtout de réussir leurs études. La persévérance, le travail, le respect sont les clés de leur avenir. Ils ont apprécié les livres offerts « un peu de lecture pour les vacances ».

DISTRIBUTION DES JOUETS DE NOEL



Encore un Noël en avance de quelques jours !!!
Le Maire, Alain Boulanger et le Conseil municipal ont remis brioches, bonbons, jouets et cartes cadeaux. Tous les enfants d'Aubigny-au-Bac et ceux qui sont scolarisés dans la commune ont été choyés pour Noël. Bonheur et convivialité étaient au rendez-vous.



CADEAU AUX AINES



La municipalité offre un colis de Noël aux personnes âgées de 65 ans et plus. Chaque bénévole ou membre du Conseil s'est rendu au domicile des aînés pour leur offrir ce cadeau. Nous souhaitons choyer nos aînés et nous les retrouvons toujours avec joie..



REPAS ANNUEL DES AINES

Du nouveau cette année pour nos aînés, ils ont été reçus dans le cadre verdoyant de l'Escale à Brunemont.

Une réception réussie autour d'un repas raffiné et copieux. Tout le monde a apprécié cette ambiance chaleureuse.



LOISIPARC



Cadou, votre mascotte préférée vous attend pour deux mois de joie et de bonheur en famille.

Durant le dernier week-end de juin, la base de loisirs d'Aubigny au Bac vivra au rythme des animations prévues dès le samedi soir qui seront suivies d'un grand feu d'artifice !

Samedi 29 juin : entrée gratuite à partir de 15h.

23h : feu d'artifice tiré depuis le plan d'eau !

Dimanche 30 juin entrée gratuite à partir de 10h.

Venez nombreux voir le superbe feu d'artifice et profitez de l'entrée gratuite pendant 2 jours.



DES INCIVILITES EN AUGMENTATION

Dépôt sauvage de déchets

Nous avons le regret de constater de plus en plus de dépôts sauvages de déchets. Ils sont constitués d'amoncellement d'ordures ménagères, de déchets verts, bidons, ferrailles, emballages, plastiques, épaves, pneumatiques, de tôles amiantées, etc. Ces dépôts constituent une atteinte grave et permanente à l'environnement. Ils dénaturent le paysage et nuisent au cadre de vie de notre commune.

Les auteurs de ces actes sont irresponsables tant d'un point de vue écologique qu'au niveau du coût que cela représente. Ils sont passibles d'amendes. Des déchetteries sont pourtant mises à disposition par Douaisis Agglo.



PAS DE « GASPI » à AUBIGNY COLLECTE DE LUNETTES

organisée par l'Amicale du personnel communal

Une urne a été déposée à l'accueil de la mairie. La générosité des 1 220 habitants a permis de la remplir rapidement et ce sont 235 paires de lunettes qui ont été collectées et offertes à l'association Lunettes sans frontières.

LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE



Le personnel communal a restauré la tombe de Maurice Facon «résistant torturé et fusillé lors de la 1ère guerre mondiale» qui était malheureusement à l'abandon depuis plusieurs années.



Un nouveau fourgon pour remplacer notre ancien véhicule qui malgré son grand âge rend encore service



Le chemin des pêcheurs a été débroussaillé et les arbres élagués pour faciliter l'accès depuis la gare vers le camping ou à la base de loisirs.



La toiture de la mairie a été rénovée et isolée



Toutes les fenêtres de l'école maternelle ont été changées afin d'assurer une meilleure isolation phonique et thermique



L'agrandissement du cimetière était devenu indispensable, les clôtures sont terminées.



Aménagement du chemin piétonnier rue M Mollet/ JB Alphonse.



Lors de la dernière tempête notre église a perdu son cadran. Les prochaines réparations d'un montant de 7200 € seront couvertes en partie par l'assurance.





Le plafond de la salle des associations a été rénové.



Un nouveau portillon relie la salle de la garderie à la cour de l'école.



La toiture de la chaufferie a été refaite.



Remise en état des voies d'accès au terrain de foot par le personnel communal.

LA VIE ASSOCIATIVE DE LA COMMUNE

Que seraient les territoires sans leurs associations ? Le maire et le conseil municipal attachent une importance toute particulière au tissu associatif de la commune. Nous remercions les présidents des différentes associations et les partenaires bénévoles qui s'investissent pour améliorer la qualité de vie des Aubignois. La commune participe financièrement en allouant chaque année une subvention à chacune d'elle. Pour leur pérennité, elle met à leur disposition des salles dont elle prend en charge le nettoyage et le chauffage. Parfois le personnel est également mis à disposition pour poser des barrières, aider à porter des tables etc... et nous sommes fiers de pouvoir les aider.

L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Bien que la neige et le froid aient fait leur apparition ce jour-là, la sortie au marché de Noël d'Arras organisée par l'Amicale du personnel communal d'Aubigny-au-Bac, s'est déroulée dans une ambiance joyeuse sous les lumières de Noël.

La visite des Boves (les souterrains creusés sous la ville d'Arras) et la montée au beffroi ont ponctué cette agréable journée. Le restaurant "Le Carnot", dans le quartier de la gare, a réchauffé la cinquantaine de participants autour d'un bon repas avant la dernière étape, sur la célèbre Grand'Place d'Arras, consacrée aux achats de Noël.

Près de cent chalets aux couleurs de Noël et une allée couverte ont permis aux Aubignois présents de se promener en toute quiétude et de découvrir des produits du terroir, des décorations de Noël ou simplement de trouver des idées cadeaux.

Ce fut une occasion parfaite pour préparer le réveillon de Noël ou faire son shopping dans les pittoresques rues piétonnes d'Arras.



LE COMITE DES FETES D'AUBIGNY AU BAC



Photo de la brocante

Le 28 avril dernier s'est tenue la nouvelle assemblée générale de notre comité des fêtes. Une occasion de faire le point sur les événements passés et ceux à venir. Le bureau, présidé par M. Alain BENOIT, a été renouvelé et élargi (cf. photo). Nous organisons trois principaux événements au cours de l'année: la brocante de début d'été, la randonnée d'automne et le réveillon de la Saint Sylvestre à la salle des fêtes. La brocante brasse une multitude d'exposants, jusqu'à 300! Nous l'agrémentons d'une variété d'animations pour tous âges, permettant une expérience plus riche que le simple vide-grenier. La date tend à devenir fixe plutôt au début du mois juin; rendez-vous est pris... La saison des randonnées voit arpenter par des dizaines de marcheurs nos deux parcours balisés par nos soins (un court et un plus long). Une occasion d'avoir le temps d'apprécier notre terroir, et de finir l'étape par un en-cas bien mérité dans la salle des associations.

Enfin, pour clore et couronner l'année, une centaine de personnes viennent fêter la Saint Sylvestre au réveillon organisé à la salle des fêtes. Ambiance sonore dansante assurée par DJ manu, les cotillons serpentent et les bouchons sautent jusque tard dans la nuit...Après le succès respectif de chaque action, elles seront évidemment reconduites. C'est par l'implication de nos membres mais aussi grâce à l'aide de bénévoles toujours bienvenus que nous tâchons de dynamiser la commune à chaque fois un peu plus. Fasse que les aubignois soient aux rendez-vous!

Alain Benoit, le président.

CLUB DES TEMPE ARGENTÉES



Les activités du club sont encore nombreuses. Nous continuons à nous réunir le jeudi après-midi de 14h à 17h à la salle des associations : jeux de cartes, rummikub, triominos, scrabble, lecture de revues, petites nouvelles des uns et des autres et des anciens plus âgés qui ne peuvent plus se déplacer. Tout cela dans la bonne humeur autour d'une tasse de café et de petits biscuits.

Nous n'oublions pas les anniversaires, les fêtes « Noël - les rois - la chandeleur - la fête des grand-mères - des mères et des pères ». Nous le fêtons parfois au restaurant en privilégiant bien sûr les commerçants et restaurants de la commune. Deux fois par an, nous invitons les clubs voisins en organisant un repas froid suivi d'un loto l'après-midi.

Nous sommes actuellement 22 adhérents et nous vous accueillons toute l'année. Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas vous serez les bienvenus.

Renée Gilles, la présidente.

ASSOCIATION DES CHASSEURS



Après avoir « battu la campagne » durant la saison de chasse 2018-2019, les chasseurs Aubignois profitent aujourd'hui de leur temps libre pour la soigner.

En effet, il est coutume dans ce milieu d'entendre « on chasse toute l'année ». Il faut comprendre par là que les chasseurs sont attachés à leur territoire autant qu'à leur passion.

Beaucoup d'entre vous ont eu, j'en suis certain, l'occasion de voir s'envoler devant eux un couple de perdrix ou d'apercevoir des lièvres ou faisans aux abords des routes en sortie de notre village.

C'est pour ces raisons que les sociétaires s'emploient à « aggrainer », à abreuver, ou à planter et entretenir les haies du territoire dont ils ont la gestion.

Ces actions primordiales pour le maintien et le développement de la petite faune endémique, associées à un printemps propice et à une bonne gestion cynégétique permettront ainsi de préserver les espèces.

En attendant l'ouverture 2019, les chasseurs aubignois préparent également leur ball trap annuel qui se déroulera cette année le samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre 2019.

Frédéric Lannoy, le président

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES



« L'Association des Parents d'Élèves a organisé son 1er loto le samedi 16 mars 2019. Plus de 200 personnes sont venues s'amuser au profit des élèves scolarisés à l'école Jean de la Fontaine. Grâce aux bénéfices obtenus les enfants ont eu le plaisir de voir que les cloches de Pâques ne les avaient pas oubliés et ne seront pas oubliés par l'APE en fin d'année scolaire. Devant un tel enthousiasme pour ce 1er loto, nous vous attendons nombreux pour le prochain qui se déroulera le samedi 2 novembre 2019 suivi d'une bourse aux jouets le lendemain à la salle des fêtes de la commune. »

Aurélie Toffin, la présidente.

LE CLUB DE FOOTBALL D'AUBIGNY-AU-BAC

A l'aube de la montée de notre équipe première en D5, une bonne performance de notre équipe réserve, surtout en fin de saison, et de nos vétérans, 3ème de leur groupe actuellement, notre club se porte bien et fait honneur, je le pense sincèrement, aux avancées matérielles et financières que la mairie d'AUBIGNY AU BAC a bien voulu nous concéder.

Sans l'aide financière et matérielle de la mairie, nous n'aurions pu survivre. Je pense que depuis 2007, année de reprise du club, avec des hauts et des bas, nous avons fait honneur à Mr le Maire et à son équipe municipale. En effet, notre équipe première est première de son groupe pour la seconde fois et va monter en D5. Nous avons engagé un arbitre officiel qui a réussi son examen avec brio. Il nous permet donc des montées en division supérieure.

Nous profitons de cet article pour remercier le maire, Alain BOULANGER et son équipe municipale pour l'embellissement du stade: la clôture principale posée depuis 2 ans, la nouvelle main courante, une pelouse remaniée en juin et bientôt des filets de protection des habitations voisines.

Compte tenu de ces avancées matérielles et humaines, le club US AUBIGNY AU BAC, par ses résultats probants, fait honneur à la municipalité et aux habitants de la commune d'AUBIGNY AU BAC.

Pour tout renseignement tél au : 06.18.02.23.41

Alain Guche, le président .



Egalement avec le soutien de la Mairie l'organisation de la fête de la musique qui fêtera sa deuxième année avec la participation de DJ JEAN MARC et le groupe STOP AND GO de Laurent Jaillon. Buvette et repas fait par "la poêle des Bateliers"(tartiflette) sur place avec réservation au 0630487801-0616251111.



Les « MINIS D'AUBIGNY » : une bonne idée !



Depuis près de 2 ans, les « minis d'Aubigny » sont installés au cœur du village au 13 bis rue Jeanne Claire, à quelques dizaines de mètres de l'école et de la mairie, pour recevoir dans les meilleures conditions vos jeunes enfants.

Cette association créée en 2017 gère la Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) composée de 2 assistantes maternelles agréées et expérimentées Séverine Laverze et Sandrine Beausseaux (34 et 44 ans).

A mi-chemin entre l'image traditionnelle de la « nounou » qui reçoit votre enfant à son domicile, et le cadre plus conventionnel d'une crèche, les assistantes maternelles de la MAM accueillent les enfants dans un pavillon, entièrement rénové, conçu et meublé spécifiquement pour le bien être des jeunes enfants.

Le succès ne s'est pas fait attendre, le bouche à oreille a bien fonctionné et le taux d'occupation de la MAM depuis l'ouverture est proche de 100 %.

Nous rappelons qu'étant agréées par le Conseil Général en qualité d'assistantes maternelles, Séverine et Sandrine gardent une relation contractuelle avec le parent employeur, ce qui permet à ce dernier de percevoir la Pajemploi et de bénéficier du crédit d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants.



Si vous souhaitez des renseignements ou réserver un créneau d'accueil à compter de 2020, voire 2021, contactez Séverine Laverze au 06 61 19 47 82.

Les nounous tiennent à remercier toute l'équipe municipale pour son soutien ainsi que pour le prêt de la salle des associations qui leur a permis d'organiser leur 2ème arbre de Noël.

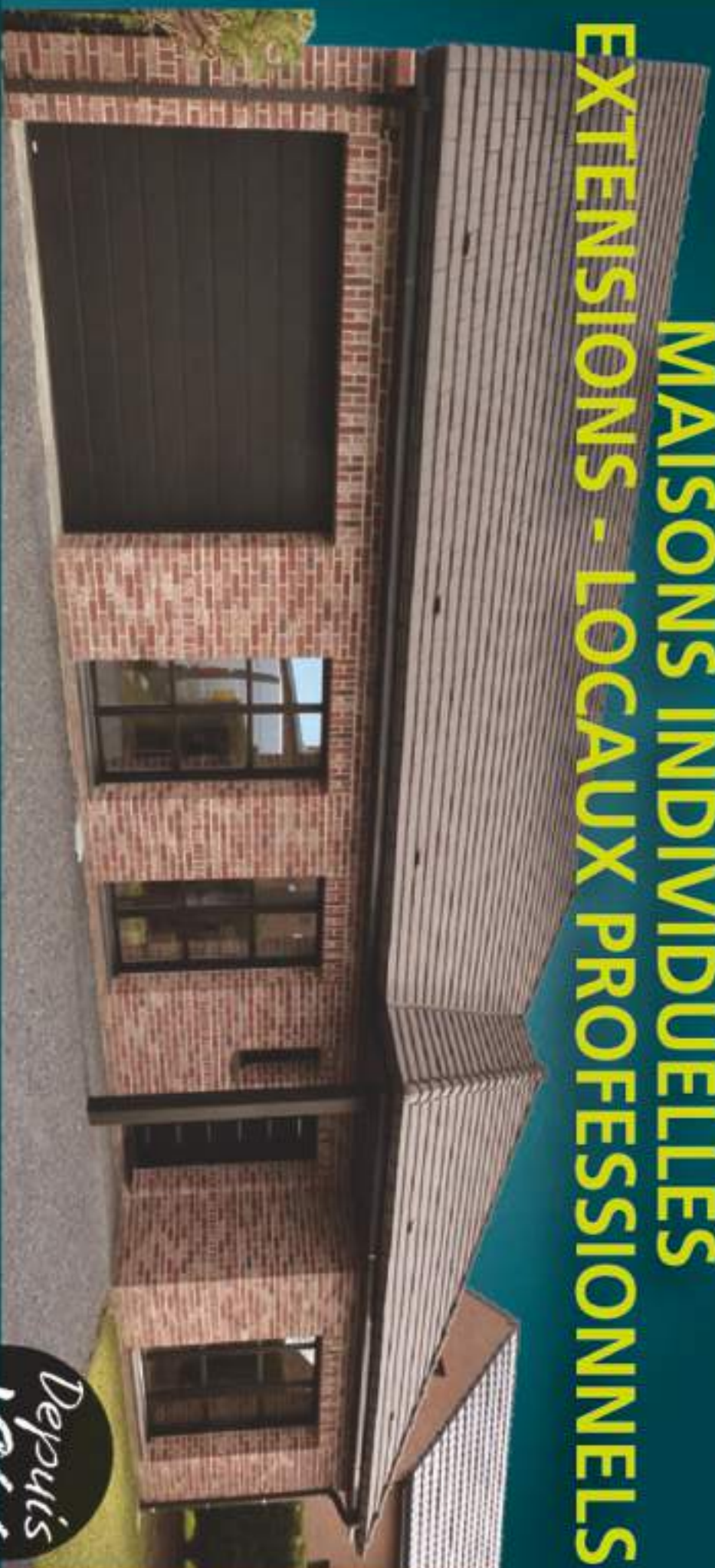




BERNARD LANNOY

MAISONS INDIVIDUELLES

EXTENSIONS - LOCAUX PROFESSIONNELS



Depuis
1966

Pavillon exposition www.maisonslannoy.com

Route Nationale 43 (DOUAI-CAMBRAI) 59265 AUBIGNY AU BAC

Renseignements et contact **T 03 27 89 23 09** Rejoignez-nous sur

